



Lettre d'information de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne 02 mars 2006

Cette lettre est diffusée tous les mois pour faire un récapitulatif des nouveautés du site et des brèves du mois.

GROS PLAN DU MOIS

OCR INCENDI

L'OCR INCENDI est une Opération Cadre Régionale qui regroupe les collectivités de la zone méditerranéenne sur le thème de l'incendie de forêt.



Cette opération permet de mettre en place un espace d'expérimentation pour l'amélioration des politiques régionales. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en est le chef de file pour gérer un budget de 7 000 000 d'euros. Deux types d'opérations peuvent être menées : les actions interrégionales et des "sous-projets" destinés à associer des partenaires locaux. Un espace lui est maintenant réservé sur ce site dans l'ACCES DIRECT ou à partir de l'adresse :

Une opportunité pour les structures locales de mettre en place des actions pilotes sur le thème des incendies de forêts.

Dans le cadre du programme européen OCR "INCENDI", qui porte sur des questions relatives aux incendies de forêt, deux types d'opérations vont être menées : des actions interrégionales et des "sous-projets" destinés à associer des partenaires locaux. Huit thèmes de travail faisant l'objet d'actions pilotes locales dans le cadre des "sous-projets" ont été sélectionnés. Chaque région partenaire s'est positionnée sur un ou plusieurs de ces thèmes et a lancé, depuis le 1er février 2006, un **appel à "sous-projets" auquel peuvent répondre, avant le 15 mars 2006, les autorités publiques et les organismes à but non lucratif.** Cet appel à "sous-projets" est une opportunité pour les structures concernées (les communes par exemple) de **mettre en place des actions pilotes financées jusqu'à 50 % par l'Europe.**

Au cours des étés 2003 et 2004, de très grands incendies se sont développés dans les cinq pays de la façade méditerranéenne de l'Europe (France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce), entraînant d'importants dégâts matériels et de nombreuses victimes. L'abandon de la présence économique en forêts, l'extension de celles-ci, le mauvais entretien des zones rurales et la forte fréquentation touristique sont des traits communs aux espaces méditerranéens et sont des facteurs aggravants du risque incendie. En conséquence, les territoires du pourtour méditerranéen sont de plus en plus exposés à ce risque et doivent faire face aux questions de la prévention, de la lutte et de la réhabilitation des paysages dévastés. Le retour des grands sinistres, que l'on croyait maîtrisés, impose la révision des politiques de prévention et de lutte ainsi que des politiques d'urbanisation et d'accompagnement des mutations agricoles. A ce titre, la coopération entre les acteurs et les territoires devient impérative. Un projet européen nommé INCENDI a donc été initié en Janvier 2005 afin de constituer la première démarche, à grande échelle, de coopération inter collectivités de la zone méditerranéenne sur la question des incendies de forêts.

Dix régions du pourtour méditerranéen sont partenaires du projet :

- Région Provence Alpes Côte d'Azur
- Région Corse
- Région Languedoc Roussillon
- Grande aire métropolitaine de l'Algarve (Portugal)
- Communauté autonome des îles Baléares

- Communauté autonome d'Andalousie
- Province de Nuoro/Région Sardaigne
- Toscane
- Région de la Nord Egée (Grèce)
- Région de Tanger Tétouan (Maroc)

S'inscrivant dans le cadre du programme européen Interreg IIIC, sous la forme d'une Opération Cadre Régionale, ce projet a pour ambition d'offrir un espace d'expérimentation pour l'amélioration des politiques régionales mais aussi d'organiser les bases d'une future politique intégrée à l'échelle de l'espace euro-méditerranéen. L'objectif général du projet INCENDI est d'identifier et de tester des alternatives d'intervention et de prévention permettant de minimiser les pertes matérielles dues aux incendies sur les territoires du bassin méditerranéen.

Cet objectif se décline en différents axes locaux, régionaux et transnationaux. Le programme se compose de trois grands axes :

- Développer une culture du risque au sein de la population pour encourager son engagement en matière de prévention et réduire le nombre de départs de feux dus à l'imprudence ou à la vulnérabilité des zones habitées.
- Améliorer l'implication des acteurs locaux pour accroître l'efficacité des politiques de prévention et lutte contre les incendies
- Améliorer la prise en compte du risque incendie dans les politiques régionales et locales d'aménagement et faciliter les actions de restauration des espaces incendiés.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- l'amélioration de l'efficacité des politiques régionales de prévention des risques et de l'aménagement du territoire
- la généralisation des acquis de l'expérience au niveau de chaque région
- des outils mutualisés pour la pédagogie et l'observation
- des cycles de formations continues
- des outils communs par zone géographique (régions limitrophes).

Le programme Interreg IIIC est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et cofinancé par les partenaires nationaux des projets. La Région PACA, qui est le chef de file du projet INCENDI, doit en gérer le budget, qui s'élève à près de 7 millions d'euros. Deux types d'opérations vont être menées : des actions interrégionales et des "sous-projets" destinés à associer des partenaires locaux. **Huit thèmes de travail faisant l'objet d'actions pilotes locales bénéficiant de financements européens dans le cadre des "sous-projets" ont été sélectionnés. Chaque région s'est positionnée sur un ou plusieurs de ces thèmes et a lancé, depuis le 1er février 2006, un appel à "sous-projets" auquel peuvent répondre les autorités publiques et les organismes à but non lucratif (les candidatures ne peuvent porter que sur un seul thème).**

En région PACA, l'appel à "sous-projets" porte sur les thèmes suivants :

- sensibilisation scolaire et tout public, et information
- plans locaux (communaux et intercommunaux)
- coupures de combustible (dimensions, mode d'entretien)

- restauration des terrains après incendies
- autoprotection
- cartographie thématique sur les incendies.

En région Languedoc Roussillon, l'appel à "sous-projets" porte sur les thèmes suivants :

- sensibilisation scolaire et tout public, et information
- plans locaux (communaux et intercommunaux)
- coupures de combustible (dimensions, mode d'entretien)
- restauration des terrains après incendies
- autoprotection
- cartographie thématique sur les incendies
- centres opérationnels.

En Corse, l'appel à "sous-projets" porte sur les thèmes suivants :

- sensibilisation scolaire et tout public, et information
- plans locaux (communaux et intercommunaux)
- restauration des terrains après incendies.

Les autorités publiques et les organismes à but non lucratif souhaitant mettre en place une action pilote dans le cadre des "sous-projets" devront déposer leur candidature avant le 15 mars 2006. En effet, la sélection des sous-projets sera faite par le comité de pilotage du projet entre le 20 et le 24 Mars 2006 afin de mettre en place les premières activités des sous-projets dès le mois d'avril, et ce jusqu'en Juin 2008. Les structures qui auront mis en place des sous-projets sur un même thème seront amenées, lors de séminaires, à échanger sur leurs actions en cours.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'espace dédié à ce programme à l'adresse :

 <http://www.ofme.org/ocrincendi>

ou contacter la chargée de mission DFCI de l'Union Régionale des Associations des Communes Forestières de PACA : Melle Laure Castelli au 06.83.39.18.93. ou par e-mail : laure.castelli@ofme.org

LES ACTUS DU MOIS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois :

10/02/2006 Réseaux de chaleur : Du nouveau sur la TVA



COMMUNIQUE DE PRESSE DERNIERE MINUTE

La TVA à 5,5% sur les abonnés aux réseaux de chaleur

Après 18 années de lutte acharnée, AMORCE, association nationale des collectivités locales pour une bonne gestion des déchets et de l'énergie, a obtenu à l'unanimité des états membres l'application du taux réduit de TVA sur les factures de chauffage pour les 3 millions d'usagers des réseaux de chaleur qui sont principalement des logements sociaux.

Consultez le communiqué de presse à l'adresse :

 <http://www.ofme.org/documents/Loisreglements/Directive/CPCchaleur2006.pdf>

 <http://www.amorce.asso.fr/>


10/02/2006 DECRET : Convention Alpine

La Convention alpine est une convention-cadre pour le développement durable des Alpes.

Des protocoles d'application ont été élaborés entre 1994 et 2000.

Les décrets d'application pour la Forêt de montagne et l'Aménagement du territoire et du développement durable ont été publiés le 31 janvier 2006.

 [Décret n° 2006-116 du 31 janvier 2006 pour la "Forêts de montagne"](#)

 [Décret n° 2006-115 du 31 janvier 2006 pour l'"Aménagement du territoire et du développement durable"](#)



Observatoire de la forêt méditerranéenne
Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre ; 13120 Gardanne
Tel : 04 42 65 43 93, Fax : 04 42 51 03 88 / E-mail : ofme@ofme.org, Site : www.ofme.org